



Réparations à la charge du locataire / Caution

Par **Flore33**, le **10/07/2015** à **00:26**

Bonsoir,

Je viens de quitter un appartement que je louais depuis deux ans.

La salle de bain était équipée de linoléum au sol et la séparation entre la douche et le reste de la salle de bain était un mur recouvert de carrelage.

Dans les dernières semaine une fissure est apparue au niveau de la jonction entre ce mur de séparation et le mur de la salle de bain sur lequel il reposait : le mur commençait à pencher vers l'avant.

J'ai prévenu mon propriétaire qui à fait venir un artisan le jour de l'état des lieux de sortie.

Il s'est avéré que suite à des infiltrations d'eau le sol commençait à s'effondrer sous le poids du mur ce que je ne voyait pas du tout puisque le linoléum était en parfait état.

Ayant équipé la douche d'un rideau de douche et étant extrêmement précautionneuse j'essuyait toujours le sol et n'avait que très peu d'eau au sol.

Je ne sais donc pas d'ou provient ce dégât des eaux.

Mon propriétaire n'a même pas pris ma nouvelle adresse et m'a fait comprendre que je ne récupèrerais pas mon dépôt de garantie.

Ayant entendu plusieurs avis quand au fait que ce soit un dégât des eaux intervenu après que mon propriétaire ai reçu ma lettre de préavis de départ j'aurais voulu savoir si il est normal que je ne récupère pas ma caution ou bien si ses travaux devraient être à la charge de

l'assurance ou de mon propriétaire?

Merci par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à ma demande.

Par **cocotte1003**, le **10/07/2015** à **10:50**

Bonjour, avez vous fait ensemble un état des lieux de sortie avec les dégats ? Avez vous fait une déclaration à votre assurance bien que les dégats soient apparus pendant votre préavis, cordialement

Par **Flore33**, le **10/07/2015** à **11:34**

Merci de la rapidité de votre réponse.

Oui nous avons fait ensemble l'état des lieux de sortie avec les dégats.

M'en étant aperçue seulement quelques jours avant de quitter l'appartement j'avais téléphoné à mon propriétaire pour lui demander ce que je devais faire et lui avait envoyé un mail avec des photos mais il ne m'a pas rappelé avant l'état des lieux de sortie. Je n'ai donc pas contacté mon assurance :/